

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 9 novembre 2020

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 48

Délibération n° 2020-326

Objet de la délibération : Délibération relative au vote du budget supplémentaire 2020 - Budget annexe Assainissement DSP avec TVA

L'an deux mille vingt, le neuf novembre, à quatorze heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 novembre 2020.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, DECANIS Alain, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, GIUSTI Annie, GOMART-JACQUET Blandine, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, MONTIER Henri-Alain, PELISSIER Magali, SALOMON Nathalie, VALLOT Philippe

Absents excusés :

- **dont suppléés :** HOFFMANN Olivier par CLERC Francine, TONARELLI Patrice par ROUX Nathalie
- **dont représentés :** ARTUPHEL Ollivier donne procuration à BREMOND Didier, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud donne procuration à PAILLARD Carine, SIMONETTI Pascal donne procuration à DECANIS Alain, FIRMIN Myriam donne procuration à CONSTANS Jean-Michel, KHADIR Paul donne procuration à CANO-MAIREVILLE Nathalie, LANFRANCHI Christine donne procuration à VALLOT Philippe, LE METER Sophie donne procuration à BETRANCOURT Claude, NEDJAR Laurent donne procuration à MONDANI Denis, PONCHON Marie-Laure donne procuration à MONTIER Henri-Alain

Absents : BERTIN-PATOUX Lydie, FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand, PIANELLI Serge

Secrétaire de Séance : Madame Corinne LANGE-RINAUDO

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à 9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe de l'eau et de l'assainissement ;

VU la délibération n° 2019-226 du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 14 novembre 2019 autorisant la création d'un budget annexe M49 assujetti à la TVA pour la compétence Assainissement exploitée en délégation de service public ;

VU la délibération n° 2020-190 du Conseil de Communauté du 24 juillet 2020 relative à l'approbation du budget primitif 2020 de la Communauté d'Agglomération ;

CONSIDERANT la nécessité de procéder au vote du budget supplémentaire permettant de reprendre les restes à réaliser, d'intégrer les excédents reversés par les communs membres, et d'ajuster les crédits des différentes sections en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données révélées en cours d'exercice ;

CONSIDERANT qu'à la demande de Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président délégué aux finances présente au Conseil Communautaire le projet de budget supplémentaire dressé pour l'exercice 2020 ;

CONSIDERANT qu'après explications et lecture du rapport, ce document s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses selon les montants suivants :

- Section d'exploitation : 673 778.90 €
- Section d'investissement : 1 525 680.95 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 26 octobre 2020 ;

CONSIDERANT l'avis du favorable du Bureau communautaire réuni le 30 octobre 2020 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- de prendre acte de la présentation du budget supplémentaire Assainissement DSP avec TVA 2020,
- et d'approuve le document ci-annexé, arrêté aux montants suivants :
 - Section d'exploitation : 673 778.90 €
 - Section d'investissement : 1 525 680.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles, le 9 novembre 2020

Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le **18 NOV. 2020**
et affichage le
18 NOV. 2020



Le Président,

Didier BREMOND